

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JANVIER 2016**

Présents : Françoise FONTANA, Jean-Noël CAUSSE, Jean-Michel TAILLANDIER, Olivier ULRICH, Jacques CLAY, Pierre CHANTEREAU, Michèle NASRAOUI, Isabelle PATUREL, Pascale VIROT, Cyrille BOULLLOUD, Aurélien DAUTREY, Claude GARAPON

Absents :

Absents excusés : Elisabeth SCIUS (pouvoir donné à Oliver ULRICH), Nancie FROMONT, Stéphane VINCENT

Secrétaire de séance : Cyrille BOULLLOUD

Ouverture à 19H00

NOTE D'INFORMATION

Conseil municipal du 16 janvier 2017

- **Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal**

Vote : unanimité

AMENAGEMENT:

- **Projet de construction d'une cantine scolaire et ses locaux annexes et projet de réhabilitation et extension d'un bâtiment abritant les activités scolaires et périscolaires : validation des opérations et de l'enveloppe financière prévisionnelle**

Grâce à son dynamisme démographique, la commune d'Herbeys a connu un doublement de sa population en trente ans et a vu ainsi le nombre d'enfants scolarisés à l'école communale passer de 30 à 150 élèves sur la même période.

Le mode de vie de nos concitoyens les conduit à inscrire massivement leurs enfants aux services périscolaires (cantine, garderie et nap). Ceci a conduit, la commune à organiser au niveau de la cantine un double service, à limiter le nombre d'enfants accueillis et à occuper tous les espaces disponibles pour le déroulement de ces activités périscolaires ; à savoir la salle de cantine et l'office actuels, certaines salles de classe, le bâtiment modulaire dédié aux livres et la grande salle polyvalente.

Le complexe de la maison pour tous est par ailleurs utilisé en dehors des horaires et périodes scolaires par le monde associatif local. Or certains usages prennent place dans des espaces qui n'ont pas été conçus pour cela ou sont déjà utilisés par d'autres activités conduisant à des conflits d'usage et de planning.

Fort de ce constat, la municipalité a engagé une réflexion avec l'aide d'un programmiste et d'un maître d'œuvre autour de ces sujets afin de proposer une solution foncière durable et fonctionnelle.

Après avoir envisagé plusieurs solutions, deux projets complémentaires ont été retenus :

- La construction d'une cantine scolaire et ses locaux annexes (office, sanitaires et local ménage) va permettre d'accueillir dans de bonnes conditions une centaine d'enfants en un service unique.
- La réhabilitation et extension d'un bâtiment abritant les activités scolaires, périscolaires et associatives consiste à aménager trois salles dédiées aux activités périscolaires, une bibliothèque centre documentaire avec accès informatique, à agrandir la grande salle polyvalente, et à créer un vestiaire et des zones de stockages techniques élargies.

Le bâtiment actuel construit dans les années 80, ne répond plus aux besoins des utilisateurs, ni aux normes de sécurité, d'accessibilité et d'hygiène, ni aux préoccupations énergétiques et environnementales. Ce double projet va permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- Augmenter les capacités d'accueil des services périscolaires et le bien-être des enfants scolarisés à Herbeys,
- Mettre à disposition des utilisateurs des locaux fonctionnels et respectueux des normes de sécurité et d'hygiène,
- Conserver la polyvalence d'un équipement central pour la vie du village,
- Soutenir la transition énergétique par la certification Bepos Effinergie+ et BBC Effinergie Rénovation,
- Respecter les normes d'accessibilité PMR en ligne avec l'engagement Ad'Ap de la commune.

A la phase d'avant-projet définitif (APD), le budget global des deux opérations cumulées est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Etudes et diagnostics	271 250 €	Subvention Etat - DETR	570 109 €
Travaux - Construction	815 478 €	Subvention - Département	500 000 €
Travaux- Réhabilitation extension	813 637 €	Subvention fonds européen (FEDER)	100 000 €
		Subvention - réserve parlementaire	10 000 €
		Participation prêt	700 000 €
		Participation autofinancement	20 256 €
Total	1 900 365 €	Total	1 900 365 €

DETR : Dotation d'Équipement des territoires ruraux

Les travaux sont prévus entre mai 2017 et novembre 2018.

Le choix architectural retenu s'est efforcé de proposer un équipement fonctionnel, intégré au bâti environnant et qui valorise les façades visibles en entrée de village. La proximité du parc du château d'Herbeys et la volonté de disposer de parvis abrités, a amené le maître d'œuvre à créer en façade Sud un auvent remarquable, soutenu par des poteaux en bois dont le dessin évoque des arbres. Les façades Est sont traitées en relation avec l'école existante par des ouvertures de proportions verticales.

La cantine s'implante en R+1 au Nord-Est et avec l'extension de la grande salle, ces constructions neuves viennent combler une zone non exploitée actuellement tout en permettant de conserver la cour de l'école. Dans ce souci de limiter l'emprise au sol et de conserver le parvis actuel et sa liaison au parking en façade Sud, un étage supplémentaire est également construit au-dessus de l'actuelle grande salle de cantine.



En concertation avec les associations de la commune, le corps enseignant et le personnel communal, les membres du conseil municipal ont activement participé au recueil des besoins et aux choix architecturaux.

Des choix difficiles ont dû être menés pour limiter l'investissement dans des proportions soutenables d'un point de vue budgétaire, quelques compromis ont été consentis.

Néanmoins et afin de marquer cet événement fort que représente la construction d'un bâtiment public de cette importance, madame le maire souhaite qu'une délibération entérine l'adhésion de l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux au projet et à son plan de financement, dont la concrétisation permettra de répondre aux besoins éducatifs et associatifs de tous les Herbigeois.

Vote : unanimité

FINANCES:

• Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017

Dans le cadre de la DETR 2017 (priorité « bâtiment public scolaire »), il est proposé de présenter conjointement aux services de l'Etat ces deux projets d'intérêt général et de demander une subvention à hauteur de 30% soit une enveloppe respective de :

- 278 080€ au titre de la construction d'une cantine scolaire et ses locaux annexes et

Vote : unanimité

- 292 029€ au titre de la réhabilitation et extension d'un bâtiment abritant les activités scolaires et périscolaires (études et diagnostics inclus).

Vote : **unanimité**

Chaque projet fera l'objet d'une délibération distincte.

- **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Il s'agit d'actualiser la délibération n°2015-66 de décembre 2015 basée sur un budget global de 1 500 000€ HT et de solliciter auprès Michel Issindou, député de la 2^{ème} circonscription de l'Isère, une subvention au titre de la réserve parlementaire de 10 000€ pour les projets de construction d'une cantine scolaire et de réhabilitation extension d'un bâtiment abritant les activités scolaires et périscolaires.

Vote : **unanimité**

- **Décision modificative au budget principal 2016**

Afin de finaliser les écritures de clôture de l'exercice 2016, est proposée au vote du conseil municipal, la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – présentation par article					
Dépenses				Recettes	
611	011	Contrats	-500		
615231	011	Entretien de voirie	-1000		
62878	011	Remboursement autres organismes	-730		
6712	67	Amendes	500		
73921	014	Attribution de compensation	1730		
TOTAL DEPENSES			0	TOTAL RECETTES	

Celle-ci acte :

- Le supplément d'attribution de compensation lié aux dépenses d'inspection et entretien léger des ouvrages d'art pour 998€,
- L'adhésion au service commun emploi pour le 2nd semestre 2016 à hauteur de 725€ (imputation initiale prévue au compte 62878- chapitre 011),
- Une amende de 1500€ suite à la décision de la cour d'appel de Lyon du 27/12/2016 concernant un certificat administratif et une déclaration préalable datant de 2012 (crédit nécessaire à hauteur de 500€ compte tenu du solde disponible au chapitre 67).

La présente décision modificative est équilibrée et votée par chapitre.

Vote : **unanimité**

- **Admission en non-valeur de titres**

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiable, lettres de rappel, commandement, opposition à un tiers détenteur auprès des banques, de l'employeur ou de la CAF.

Le comptable informe le conseil municipal qu'il n'a pu recouvrer certains titres et en conséquence demande leurs admissions en non-valeur ; il s'agit de factures impayées de 2012 à hauteur de 288,68€ € cumulé.

Le Conseil municipal est sollicité pour admettre en non-valeur les titres de recettes correspondant et autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Madame le maire précise que l'admission en non-valeur libère le trésorier de sa responsabilité financière mais que les titres sont toujours recouvrables par l'administré défaillant.

Vote : **unanimité**

INTERCOMMUNALITE :

- **Procès-verbal de mise à disposition et de transfert de biens au titre de la compétence «Assainissement »**

Vu :

- La délibération du conseil d'agglomération du 6 juin 2014 décidant la prise de compétence assainissement collectif et non-collectif sur l'ensemble du territoire de Grenoble-Alpes Métropole,
- Les écritures transitoires de reprise des comptes au 01^{er} juillet 2014 du budget annexe d'assainissement au budget principal de la commune d'Herbeys,

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement (collectif et non collectif) transférée à Grenoble-Alpes Métropole depuis le 1er juillet 2014, il est convenu de dresser un procès-verbal de mise à disposition et de transfert de biens au titre de la compétence «Assainissement » et d'autoriser madame le maire à le signer au nom de la collectivité.

Au 01 juillet 2014 et au titre de la compétence assainissement :

- L'état de l'actif comptabilise une valeur brute de 2 579 208.21€ .

Compte	N° inventaire	Désignation	Date acq.	Durée amort.	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
2051	A2012-2051-01	Logiciel	31/12/2012	5	8 301.44€	3 320.56€	4 980.88€
2088	A1-208	Divers	31/12/1999	10	9 118.22€	9 188.22€	0.00€
2118*	A211-1-211	LE FOURNET A1328 292M ²	31/12/1983	0	1 778.07€		1 778.07€
2118*	A211-2-211	LE FOURNET A1326 551M ²	31/12/1983	0	177.52€		177.52€
2118*	A211-3-211	LE FOURNET A1410 291M ²	31/12/1986	0	1 049.45€		1 049.45€
21532	Non détaillé	Réseau de 1963 à 2011			1 682 770.32€	256234.94€	1 426 535.38€
2315	Non détaillé	Réseau en cours			850 240.18€		
266	01-266	Participation Casserousse	31/12/1991		25 773.01€		25 773.01€
Total					2 579 208.21€	268 673.72€	2 310 534.49€

Les immobilisations incorporelles et mobilières sont transférées de plein droit et à titre gratuit à la métropole. Les immobilisations immobilières (compte 2118 uniquement) sont mises à la disposition gratuite de la métropole, qui l'accepte dans l'attente de la rédaction des actes de transferts de propriété.

- Les subventions d'équipement cumulées représentent un total de 373 943.87€ en valeur brute, soit 317838.95€ valeur nette.

Compte	N° inventaire	Désignation	Date acq.	Durée amort.	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
1318	Non détaillé	Subvention de 2001 à 2013		60	373 943.87€	56 104.92€	317 838.95€
Total					373 943.87€	56 104.92€	317 838.95€

- L'état de la dette se compose de huit emprunts représentant un capital initial total de 1 755 917.31€ et un capital restant dû de 1 539 084.94€.

N° contrat	Etablissement prêteur	Date versement des fonds	Date de fin	Durée en mois	Taux	Capital initial	Capital restant au dû au 01/07/2014
35783401	CREDIT AGRICOLE	23/01/2002	23/01/2021	240	5.7 fixe	85 371.45 €	40 473.65 €
104822	CREDIT LOCAL DE France	01/05/2002	01/05/2020	240	6.1 fixe	99 091.86 €	41 097.97 €
223185	CREDIT LOCAL DE France	01/01/2005	01/01/2024	240	4.69 fixe	32 800.00 €	19 566.26 €
18024	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	20/02/2008	25/04/2037	360	4.7 variable	300 000.00 €	253 211.28 €
153740	CREDIT AGRICOLE	05/01/2009	05/01/2038	360	5.18 fixe	247 654.00 €	215 824.05 €
443795	CREDIT AGRICOLE	01/12/2010	24/06/2014	180	3.17 fixe	74 000.00 €	55 899.09 €
11291	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES		23/07/2014	360	0 fixe	525 000.00 €	521 012.64 €
95215158	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES		13/06/2016	24	2.56 fixe	392 000.00 €	392 000.00 €
Total au compte 1641						1 755 917.31 €	1 539 084.94 €

Pour mémoire : par délibération du 08 février 2016, il a été convenu de procéder au transfert de résultat à hauteur de 349 272.09€

Vote : unanimité

INFORMATIONS :

- **Qualité de l'eau** – Grenoble-Alpes Métropole:

Suite à la réunion publique du 06 janvier 2017 à Herbeys avec les services de la régie eau de Grenoble Alpes Métropole et son Vice-Président, un compte rendu a été rédigé et est disponible sur le site www.herbeys.fr .

Au sein de la commission Services Publics Environnementaux et Réseau (SPER) de Grenoble-Alpes Métropole, le 13 janvier 2017 en présence du président de la commission Pierre Verri, du vice- président délégué Christophe Mayoussier et du directeur de la SPL Eau de Grenoble Olivier Bertrand, Jean-Michel Taillandier a réexposé de nouveau le mécontentement de la commune au sujet du suivi des travaux de Chamrousse par la Préfecture et l'ARS.

Afin de protéger les sources de Casserousse, alimentant plusieurs communes dont Herbeys, et en cas de nouvel épisode pluvieux, deux scénarios sont à proposer à la Métropole, au choix :

1. Réclamer une qualité des eaux de type « eau potable » et non pas « eau de baignade » et demander une analyse en continu des eaux de la retenue des vallons, où transiteront toutes les eaux récupérées par Chamrousse, avec accès limités aux seuls services de la Métropole afin de contrôler les analyses.
2. Imposer une installation de traitement des eaux de type Ultrafiltration, solution qui permet de stopper toutes les molécules type pollens, algues, parasites, bactéries, virus, germes et grosses molécules organiques, laissant filtrer à l'arrivée une eau parfaitement clarifiée et désinfectée sans utilisation de produits chimiques.

- **Mobilité et voirie – Grenoble-Alpes Métropole** : Dans le cadre du travail de la commission mobilité, l' élu en charge de la voirie interpelle l' élu communautaire sur les règles de financement adoptées. Ainsi le projet «Cœurs de ville, cœurs de Métropole/Grenoble » projeté pour un coût de 10 millions d'euros TTC ne prévoit une participation de la ville de Grenoble que de 3.6 millions d'euros TTC et contre 5.4 millions TTC par Grenoble-Alpes Métropole et 1 million TTC du SMTC.

Cyrille Boulloud trouve scandaleux qu'une partie du budget métropolitain dédié au Gros Entretien et Renouvellement de la voirie (GER) soit utilisé à la végétalisation qui relève selon lui de l'embellissement et devrait donc être à la charge unique des communes. Il rappelle qu'Herbeys a des projets de sécurisation de la voirie, en particulier sur le tronçon de la RD en aval de l'école où depuis janvier 2016 plusieurs « sorties de routes » sont à dénombrer. Au travers de l'enveloppe GER, des aménagements pourraient être mis en place pour sécuriser cette route et ses accotements. Or pour le moment les demandes de travaux sont étiquetées comme étant du réaménagement d'espace public, engendrant une contribution communale.

La demande est donc réitérée à l' élu communautaire d'alerter les membres de l'ADIS afin de connaître leur positionnement sur ces points.

- **Convocation du conseil municipal** : Sur proposition d'Aurélien Dautrey, la transmission des convocations au conseil municipal se fera dorénavant uniquement par courriel et dépôt physique dans les casiers en mairie, y compris pour les conseillers élus de la liste minoritaire (sous réserve de confirmation pour Stéphane VINCENT excusé ce jour).
- **Tarifs 2017 de l'eau** : Les délibérations applicables en 2017 ont été communiquées aux membres du conseil municipal et sont affichées en mairie.
- **Questionnaire du groupe ADIS** : Le conseiller métropolitain invite tous les élus communaux à répondre au questionnaire élaboré le groupe ADIS auquel la commune appartient afin d'évaluer la qualité des relations au sein de la Métropole et de contribuer au fonctionnement du couple politique Métropole-Communes. Ce questionnaire est adressé ce jour par courriel aux membres du conseil municipal.
Le conseiller métropolitain souhaite être informé des interventions des élus d'Herbeys au sein des différentes commissions de la Métropole.
- **Données INSEE Population légale au 1^{er} janvier d'Herbeys** : 1383 habitants
- **Illuminations de Noël** : Suite à la situation de tension nationale sur le réseau électrique et aux appels à la réduction des consommations, Pascale VIROT demande à ce que celles-ci soit éteintes. Elles seront rallumées pour les vœux du Maire qui auront lieu le 27 janvier prochain

Date du prochain Conseil Municipal : 20/02/2017